



La Chine en Océanie

Comment la France tente-t-elle de contrer
l'influence chinoise en Océanie ?

FILIPPI Clara

Novembre 2019

Note d'analyse no. 65



La Chine en Océanie

Comment la France tente-t-elle de contrer
l'influence chinoise en Océanie ?

FILIPPI Clara

© 2019 Centre d'étude des crises et conflits internationaux

Le CECRI ne prend pas de position institutionnelle sur des questions de politiques publiques. Les opinions exprimées dans la présente publication n'engagent que les auteurs cités nommément.

Direction :
Tanguy Struye de Swielande

Centre d'étude des crises et conflits internationaux
Université catholique de Louvain
Place Montesquieu 1, bte L2.08.07
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique
www.cecrilouvain.be

Photo de couverture : Bourail – lagons du Domaine de Déva
– Nouvelle-Calédonie, prise par Lou Seriot, 2019.

A propos de l'auteur.e

FILIPPI Clara est une étudiante Néo-Calédonienne en dernière année de master à l'Université Catholique de Louvain (Relations Internationales – Finalité diplomatie et résolution des conflits) et stagiaire au CECRI.



Table des matières

| | |
|--|------|
| Introduction..... | p. 7 |
| 1. Le développement de l'influence chinoise en Océanie..... | p. 7 |
| 1.1 Les intérêts Chinois en Océanie..... | p. 7 |
| 1.2 L'amplification de la relation Chine-Océanie..... | p. 9 |
| 1.3 Une présence Chinoise déstabilisatrice : la nouvelle route de la soie..... | p.11 |
| 2. Le remaniement d'alliances stratégiques..... | p.13 |
| 2.1 Les intérêts français en Océanie | p.13 |
| 2.2 La FranceOcéanie : L'intégration régionale des PTOMs français..... | p.14 |
| 2.3 Le rapprochement de la France avec les puissances moyennes | p.18 |
| 2.3.1 L'Australie..... | p.18 |
| 2.3.2 L'Inde..... | p.22 |
| 2.3.3 Le Japon..... | p.24 |
| 3. Un avenir incertain | p.25 |
| 3.1 L'ambivalence de la présence américaine..... | p.25 |
| 3.2 La dépendance australienne vis-à-vis de la Chine | p.27 |
| 3.3 L'influence Française : l'avenir délicat de la Nouvelle-Calédonie..... | p.29 |
| Conclusion..... | p.30 |
| Bibliographie..... | p.33 |

Introduction :

« Il y a un océan de différences entre le fait de voir le Pacifique comme 'des îles dans une mer lointaine' ou comme une 'mer d'îles'. », ce sont les mots touchants d'Epeli Hau'ofa, chercheur océanien très respecté. En effet, nombreuses sont les manières d'appréhender l'Océan Pacifique. La colonisation a laissé des marques singulières mais n'a pas enlevé aux océaniens le rapport qu'ils entretiennent avec leur Océan :

« la mer nous lie les uns aux autres. Elle est source de sagesse infinie. La mer est notre métaphore la plus puissante. L'océan est en nous. » (Hau'Ofa, 2015 [1997] : 55-56)

Toutefois, Pékin exprime une manière tout à fait singulière de convoiter ce qu'Epeli Hau'ofa appelle la « mer d'îles ». C'est avec les Jeux Olympiques de Pékin en 2008, l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010 ou encore les Jeux Olympiques d'hiver en 2022 que la Chine développe sa « stratégie de séduction » (Dupui-Castères ; 2011 : p. 93) en se basant sur la communication d'influence. Dans la continuité du concept de « coopération pacifique » qu'elle entend développer dans sa politique étrangère, elle expérimente sa diplomatie de *soft power* en Océanie – à l'instar de ce qu'elle a pu réaliser sur le continent africain (Saudeté ; 2013 : p.68) (Vandendyck ; 2018 : p.4). Dans cette dynamique, le continent océanien se transforme en véritable échiquier sur lequel Pékin déplace prudemment ses pions (Dupui-Castères ; 2011 : p. 89). Mais force est de reconnaître que si l'Océanie voit ses dynamiques géopolitiques chamboulées, Pékin y est pour quelque chose (Ibid : p.91). Par conséquent, l'incertitude face aux ambitions hégémoniques chinoises pousse les puissances occidentales à changer de cap concernant leur jeu d'alliances stratégiques. Effectivement, Paris ayant un grand intérêt pour la région, tente une intégration régionale de ses pays et territoires d'outre-mer (ci-après « PTOMs ») ainsi qu'une stratégie intime avec Canberra. Le nœud de la manœuvre se trouve dans le concept d'Indo-Pacifique. Cependant, l'avenir de la région reste encore incertain dû à la mouvance de certains facteurs. C'est donc dans ce contexte que cet article analysera la réaction des puissances occidentales face à l'influence toujours grandissante de la Chine en Océanie. Ainsi, au cœur de l'Océan Pacifique, force est de constater que « Le continent invisible » que décrivait Jean-Marie Gustave Le Clézio s'apparente à être de plus en plus dynamique. Dans un premier temps, cet article visera à discuter le développement de l'influence chinoise en Océanie. Puis, il s'agira de mettre en évidence les nouvelles manœuvres stratégiques. Enfin, la dernière partie extraira les dynamiques incertaines qui enclavent la région.

1. Le développement de l'influence chinoise en Océanie.

1.1 Les intérêts Chinois en Océanie

Le regard chinois tourné vers le Pacifique Sud n'est pas sans intérêts, force est de constater les différents domaines stratégiques pour lesquels la Chine courtise de plus en plus les États

insulaires, plus précisément les États mélanésiens (Dupui-Castérès ; 2011 : p.91- 93). Bien que sa volonté de s'affirmer comme puissance incontournable aux yeux de la communauté internationale demeure, elle poursuit d'autres objectifs des plus fondamentaux pour son avenir (Ibid : p. 91). C'est avec le prestige qu'elle espère se voir accorder par ses rivaux depuis de nombreuses années, qu'elle développe depuis les années 2000 le concept de « *Go Global Policy* ». Celui-ci a pour vocation la sécurisation de l'accès aux matières premières et aux ressources alimentaires, l'ouverture de nouveaux marchés, l'exportation des surcapacités chinoises et l'encouragement d'investissements chinois (Colin ; 2017 : p. 160) (Hannan ; 2017 : p. 192).

Étant à la fois le premier producteur mondial de pêche et d'aquaculture ainsi que le premier consommateur de ressources halieutiques, la Zone Exclusive Économique (ci-après : « ZEE ») de la Chine ne suffit plus à combler la demande à laquelle elle fait face. Ainsi pour répondre à ses besoins, celle-ci convoite d'une part l'immense ZEE française et celle des micro territoires insulaires et archipélagiques de la Mélanésie (Milhiet ; 2018 : p.7) (Colin ; 2016 : p 87-100) (Colin ; 2017 : p. 160). Ces derniers ayant, bien souvent, du mal à exploiter leurs ressources de manière optimale par manque de moyens. Dans cette dynamique, sous la Présidence d'Oscar Temaru, Papeete signe en 2012 un accord bilatéral avec Pékin lui autorisant l'exploitation de ses ressources halieutiques sur l'atoll de Hao (Bayen ; 2017 : p. 185-186) (Milhiet ; 2018 : p.7). Par ailleurs, la présence chinoise dans la région en dérange plus d'un, qui accusent Pékin de s'immiscer dans leur ZEE, notamment les îles Fidji, le Vanuatu, la Polynésie française, les Salomon et les îles Cook (Colin ; 2017 : p. 163). Cependant, au regard des données relevées dans la base de données en ligne *Sea Around Us*¹, de l'Université de Colombie-Britannique, la Chine ne se trouve pas au premier rang des « mauvais élèves » (Ibid : p. 163-164). A l'instar de Sébastien Colin, nous penchons pour une méthode de pêche illicite et de fait, pas répertoriée dans les données officielles (Ibid p. 164). Le manque d'influence et le manque de moyens – financiers, logistiques ou militaires – de ces États insulaires ne leur permet pas de lutter contre la pêche illicite chinoise.

Par ailleurs, la potentielle richesse des fonds marins océaniques représente un enjeu de taille pour les autorités chinoises qui convoitent également les ressources minières profondes (Colin ; 2016 : p 87-100) (Colin ; 2017 : p. 160). Ainsi, les entreprises chinoises multiplient également leurs contrats dans le domaine minier. En effet, la Nouvelle-Calédonie qui fait de la France la 2^e puissance mondiale en termes de minerai (Mihilet ; 2018 : p. 5) est dans la ligne de mire de Pékin – qui courtise tout d'abord, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (ci-après « PNG ») pour les minerais tels que l'or, le nickel ou le cuivre. Aussi, la Chine développe la 5^e plus grande usine de nickel au monde à Ramu (Saudeté ; 2013 : p.69). Ainsi, Pékin voit en Océanie la possibilité de développer son économie en mettant à profit son excédent de main d'œuvre et donc de productivité. L'ouverture de ces nouveaux marchés a permis une croissance du commerce et des investissements chinois dans la région passant de moins de 250 millions de

¹ Sea Around Us. En ligne. <http://www.seaaroundus.org/data/#/eez>
Consulté le 26 mars 2019.

dollars en 2000 à 7,5 milliards de dollars en 2015 – faisant de la Chine le second partenaire commercial de la région (Colin ; 2017 : p. 163).

Le développement de la route de la Soie ou « *Belt and Road Initiative* » ou encore « *One Belt One Road* » est un enjeu majeur pour l'avenir économique de la Chine puisqu'elle permettra de relier l'Asie et l'Afrique à l'Europe en passant par le Pacifique (Hannan ; 2017 : p. 191). Ainsi, pour développer ce projet, Pékin entend intensifier sa présence, en utilisant son soft power et la politique dite de chéquier (Bayen ; 2017 : p. 186). Ce projet, sur lequel nous nous attarderons plus bas, vise à réinvestir les surcapacités productives chinoises dans des projets d'infrastructure à l'étranger (Milhiet ; 2018 : p. 3) (Hannan ; 2017 : p. 191) et ainsi asseoir sa présence dans la région.

Enfin, un enjeu primordial pour Pékin est sa lutte d'influence par rapport à Taiwan (Huffer ; 1997 : p. 42) (Vandendyck ; 2018 : p.5-6) (Bayen ; 2017 : p. 186). Effectivement, dans le cadre des accords « *win/win* » (Hannan ; 2017 : p. 197) qu'elle propose, la Chine offre une aide au développement attrayante pour les États insulaires avec comme principale contrepartie la reconnaissance d'une seule et unique Chine. Cette diplomatie du portefeuille que nous développons dans la partie suivante a permis à 10 États (Les îles Fidji, la PNG, les Samoa, les États fédérés de Micronésie, Tonga, Niue, les îles Cook, le Vanuatu et très récemment les îles Salomon et l'archipel des Kiribati) d'officialiser leur relation bilatérale avec Pékin et de couper les relations avec le régime de Taipei (Vandendyck ; 2018 : p. 6).

1.2 L'amplification de la relation Chine-Océanie

L'aide au développement et la diplomatie de chéquier employée par la Chine sont les deux instruments principaux mis en œuvre dans la région pour affirmer la présence chinoise (Colin ; 2017 : p. 160-161). En effet, la diplomatie de portefeuille consiste en une multitude de prêts en faveur des États insulaires qui voient en ces prêts – « le bout du tunnel ». Il s'agit donc d'alliances bilatérales basées sur les prêts / investissements, qualifiés par certains de « prêts concessionnels » (Colin ; 2017 : p. 162) (Fith ; 2017 : p. 178) (Bayen ; 2017 : p. 188) (Saudeté ; 2013 : p. 68) (Vandendyck ; 2018 : p. 15-16) et par d'autres de « *debt-trap diplomacy* » (Milhiet ; 2018 : p.10). La particularité de ces derniers est d'imposer une influence politique, une sorte de clientélisme voire même de corruption, instaurant une forme de dépendance et de vulnérabilité accrue des États océaniques (Bayen ; 2017 : p. 188). Effectivement, généralement non-remboursables les premières années, le remboursement s'échelonne sur 15-20 ans à de forts taux d'intérêts augmentant considérablement la dette extérieure des États envers la Chine (Colin ; 2017 : p. 162). Ainsi, malgré l'insolvabilité de certains, Pékin continue de prêter et obtient de plus en plus d'influence et de contrôle sur ces micros États qui peinent à s'en sortir. Elle se place donc en tant que « poumon financier » de la région (Vandendyck ; 2018 : p. 17).

Par ailleurs, le gouvernement chinois lance également sa politique « *going global* » ou « la Chine dans le monde » (Fith ; 2017 : p. 178) concernant les plans d'aide au développement. Ainsi, lors du premier China-Pacific Island Countries Economic Development and Cooperation Forum en 2006, il fut décidé d'octroyer une aide de 376 millions de dollars US, somme qui sera doublée dès le forum suivant en 2013 (Bayen ; 2017 : p. 188). Par la suite, un second fonds sera débloqué concernant les infrastructures de la région (Colin ; 2017 : p. 161). Là encore, nous constatons la détermination chinoise à imposer sa présence. En ce sens, la stratégie du « collier de perle » consistant à l'installation d'infrastructures portuaires, maritimes ou gouvernementales attire ces micros États pour qui la concurrence est rude et assoit l'influence chinoise (Milhiet ; 2018 : p. 11) (Colin ; 2017 : p. 162) (Fith ; 2017 : p. 170-171). Dans cette dynamique on voit se construire en 2007 un palais des sports en PNG, Air Vanuatu obtient de nouveaux biréacteurs chinois, le bureau du Forum des îles du Pacifique reçoit d'importantes aides financières (Vandendyck ; 2018 : p. 6), mais se construit également :

“the justice, police and stadium buildings on Rarotonga in the Cook islands, the Tui Atua Tupua Tamasese Efi government building in Samoa, the reconstructed and extended national hospital in Samoa, the Navua Hospital in Fidji, the new convention center in PNG and Vanuatu and much of the central business district of Nuku'alofa in Tonga, rebuilt by the China Civil Engineering Construction Cooperation” (Fith ; 2017 : p. 170-171).

De surcroît, on ne peut que mesurer l'amplification des relations chinoises dans le Pacifique-Sud qui suit alors son cours, étant donné la nature attractive des propositions faites par la Chine. En effet, les micros-États ne peuvent qu'accepter l'offre chinoise puisqu'en plus d'être attrayante, elle n'est « théoriquement » pas contraignante, ce qui la différencie d'un souvenir colonial (Vandendyck ; 2018 : p.11-12). « Théoriquement » dans le sens où – à l'inverse du « consensus de Washington » – « le consensus de Pékin » n'impose aucune condition de bonne gouvernance ou de modification des politiques internes du pays en contrepartie (Ibid : p.15-16). La seule condition est politique : ne pas reconnaître Taiwan et admettre la République Populaire de Chine comme la seule et unique Chine (Hannan ; 2017 : p. 200) (Colin ; 2017 : p. 162) (Huffer ; 1997 : p. 42) (Vandendyck ; 2018 : p.5-6) (Bayen ; 2017 : p. 186). De cette manière, Pékin réussit à discréditer son adversaire historique qu'est Taiwan. Ainsi, lors du coup d'État de Suva – aux îles Fidji en 2006 – l'Australie et la Nouvelle-Zélande coupent leurs aides financières là où la Chine s'immisce, (Hannan ; 2017 : p. 200) (Colin ; 2017 : p. 162) (Vandendyck ; 2018 : p.16) créant une relation de confiance entre les deux États. De même en 2016, le Vanuatu est le premier État au monde à prendre le parti chinois dans le conflit de la « *South China Sea* », témoignant d'une influence chinoise forte à son égard (Firth ; 2017 : p. 175). Par ailleurs, l'aide du géant chinois est ainsi perçue par les États insulaires, comme une participation réelle à l'économie, contrairement aux aides occidentales qui mettent l'accent sur l'État de droit. À l'instar des îles Fidji, la Chine serait sur le point de devancer l'Australie comme principal donateur aux îles Samoa et Tonga (Colin ;

2017 : p. 162) s'élevant au rang de puissance néocoloniale (Ibid : p. 161). L'aide chinoise est ainsi très largement acceptée par les États océaniques, ce qui tend à renforcer l'influence chinoise toujours plus grandissante dans la région.

Bien que Pékin ait assis sa présence en Océanie en suivant une diplomatie du chèque, force est de constater que le gouvernement chinois a également mis en place une diplomatie d'influence remarquable. Le « culte du cargo », croyance lointaine que les polynésiens ont conservé résidant dans l'attente d'une aide extérieure, a jeté les bases de la percée chinoise (Bayen ; 2017 : p. 185). Pékin opte pour une stratégie du « *creative involvement* » en décidant de s'engager en Océanie, même quand les intérêts chinois ne sont pas directement en jeu (Vandendyck ; 2018 : p.14). En ce sens, Suva reçoit en 2016 une aide de 121 millions de dollars US (Ibid : p.15). Toujours dans cette même dynamique, on décompte un nombre important de diplomates chinois dans le Pacifique – plus que tout autre État (Saudeté ; 2013 : p. 70). Cette présence chinoise est le témoin de l'intérêt que porte Pékin à la région. Par ailleurs, les nombreuses visites diplomatiques chinoises dans les 8 pays ayant officiellement reconnu la Chine, participent au renforcement d'alliances chinoises et à l'implantation de celle-ci dans la région (Colin ; 2017 : p. 161). De plus, ces visites sont d'autant plus appréciées que les États insulaires de la région y voient un intérêt que leur (ancienne ou actuelle) puissance coloniale ne leur porte pas – ils se sentent délaissés (Vandendyck ; 2018 : p.16). C'est dans cette optique que la Chine s'implique désormais dans les organisations régionales pour certes, accroître son influence dans la région mais surtout pour déstabiliser les puissances occidentales en rendant moins dépendant d'elles, les États insulaires (Ibid : p. 17-18). Pour se faire, elle a appuyé sa diplomatie sur Fidji qui, depuis le coup d'État de 2006, a vu les puissances occidentales lui tourner le dos. Force est de constater que la stratégie fonctionne, puisqu'elle arrive à contrer l'Australie dans les organisations régionales de Mélanésie – qui voit sa marge de manœuvre réduire.

1.3 Une présence chinoise déstabilisatrice : La nouvelle route de la Soie

Alors que les organisations régionales de la Mélanésie représentent pour les petits États insulaires d'Océanie, un forum de discussion et une manière de peser dans les affaires internationales, l'aide chinoise – loin d'être désintéressée – est perçue comme un enjeu de taille. Ajouté aux précédentes aides, ce soutien garantit un objectif précis : l'émancipation des micros-États insulaires. Cependant, qui dit émancipation, dit éloignement des positions occidentales – pourtant ancrées dans la région depuis l'époque coloniale (Vandendyck ; 2018 : p. 18). Cette stratégie de déstabilisation ayant commencé par Fidji, s'est poursuivie dans l'arc Mélanésien dû au rôle central de Suva dans les institutions océaniques. L'une des premières retombées de la stratégie a été la distanciation fidjienne des institutions en place – amenant Suva à fonder de nouvelles organisations centrées sur les intérêts des micros États et moins dépendantes des puissances occidentales (Ibid : p. 18). Par conséquent, on voit émerger le *Forum du développement des îles du Pacifique* concurrençant son prédécesseur créé en 1971 – le *Forum des îles du Pacifique* (Mrgudovic ; 2003 : p. 282). De plus, on constate

également un rapprochement entre Pékin et le *Groupe Mélanésien Fer de Lance* (ci-après « GMFL ») occasionnant l'opportunité pour la Chine de s'y immiscer. Cette brèche dans les relations avec l'occident a permis à Pékin de s'introduire et d'entreprendre une fragmentation des organisations régionales, créant ainsi des dynamiques divergentes (Vandendyck ; 2018 p. 18). Ces nouvelles organisations financées par divers États tels que la Chine, l'Inde, la Russie, les Émirats Arabes Unis participent pleinement à l'émancipation – qu'elle soit économique, politique ou diplomatique – des États insulaires quant aux puissances occidentales, générant une nouvelle sphère d'influence : celle du géant chinois (Ibid : p. 19). Cette nouvelle sphère d'influence est vue d'un mauvais œil par les puissances occidentales qui voient leurs acquis bouleversés (Ibid : p. 19-20). Ainsi, l'Océanie devient désormais le théâtre d'une rivalité entre grandes puissances qui cherchent à asseoir leur influence dans la région, notamment entre les États-Unis et la Chine – tous deux s'affrontant pour la domination de la région.

Cette région, historiquement sous contrôle occidental, inquiète désormais puisqu'on assiste à un véritable bouleversement géopolitique. En effet, concurrencer les États-Unis sur leur terrain de jeu est d'une ambition toute particulière de la part de Pékin, puisque s'ils s'y parvenaient, cela reviendrait à remettre en cause l'hégémonie américaine dans la région (Ibid : p. 22-23). La préoccupation de la lutte contre le terrorisme des puissances occidentales a sans doute permis au gouvernement chinois, une percée considérable. Pour rendre compte de la place de la Chine dans la région, il suffit de se pencher sur le commerce des trois grands en Océanie – 7477 millions de dollars US au total pour la Chine – 4292 millions de dollars pour l'Australie – et enfin 790 millions de dollars seulement pour les États-Unis (Global Trade Atlas). Ainsi, le rang de premier partenaire économique est attribué à Pékin largement devant Washington. Force est de constater la progression économique de la Chine, *mais qu'en est-il au niveau militaire ?* Il est vrai que la Chine a tenté de développer son économie militaire dans le Pacifique en cherchant des points d'appui en Océanie tels que des bases maritimes et aériennes. Bien qu'aucun accord n'ait été inauguré, considérant les dettes extérieures importantes de la PNG, des îles Tonga et du Vanuatu, ils seraient les candidats idéaux pour d'éventuelles bases (Pale ; 2016). Par conséquent, la vocation mondiale de la Chine inquiète puisque grandissante, son objectif n'est plus uniquement de rivaliser avec Taiwan mais bien de devancer les États-Unis. Ainsi, elle est certainement un *challenger* économique de la puissance américaine, mais au regard des statistiques, il serait prématuré d'en dire de même pour le niveau militaire puisque Pékin affiche un budget militaire de 140 milliards d'euros en 2017, loin derrière Washington qui annonce plus de 600 milliards de dollars, la même année (Courrier International ; 2017a). Néanmoins, le projet chinois de nouvelle route de la Soie témoigne, là encore, d'une volonté claire de défier l'hégémon américain en mettant en place une sorte de « Plan Marshall Chinois » (Williame ; 2017 : p. 154) qui – on le rappelle – avait permis, au sortir de la seconde guerre mondiale aux États-Unis d'affirmer leur dominance (Ibid : p. 156).

En plus de relier trois continents, les nouvelles routes de la Soie ont donc plusieurs objectifs majeurs. *Primo*, il y a les objectifs officiels : développer et stabiliser l'Ouest chinois car qui dit développement économique, dit stabilité politique – le développement économique régional permettant ainsi une répartition des ressources efficace, des flux économiques divers et une intégration des marchés – et, un jeu de puissance défiant la sphère d'influence russe (Rolland ; 2015 : p. 138-141). *Secundo*, ce projet planétaire destiné à réinvestir les surcapacités chinoises à l'étranger, (Hannan ; 2017 : p. 191) (Milhiet ; 2018 : p. 3-4) a également comme ambition sous-jacente, l'affaiblissement de la puissance américaine (Rolland ; 2015 : p. 135-136). En ce sens, le volet stratégique du projet entend bien répondre à la manœuvre de « *containment* » mise en place par Washington. Par conséquent, l'enjeu chinois réside dans la capacité de son gouvernement à traduire la puissance économique de celle-ci, en une influence politique – destinée à concurrencer le *leader* américain. Par conséquent nous assisterons à l'enclavement des pratiques chinoises dans la région (Hannan ; 2017 : p. 201). En d'autres termes, « toutes les routes mènent à Pékin »... Dans ces dynamiques géopolitiques mouvantes, il est légitime de s'interroger sur la manière dont les puissances occidentales et notamment la France, entendent gérer les méthodes chinoises si attractives pour ces micros-États insulaires océaniques.

2 Le remaniement d'alliances stratégiques

2.1 Les intérêts français en Océanie

Les impératifs de sécurité d'aujourd'hui poussent la France à concentrer ses efforts sur un théâtre plus large, l'Indo-Pacifique (Lechervy ; 2015 : p. 107). Les ZEE des PTOMs français font de la France une puissance maritime conséquente – la deuxième plus grande au monde (Milhiet ; 2018 : p. 5). En effet, la ZEE de la Nouvelle-Calédonie représente à elle seule 1 422 000 km², 300 000 km² pour Wallis-et-Futuna (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 8) et 5,5 millions de km² pour la Polynésie Française (Tran ; 2017 : p. 399). En d'autres termes, Nouméa constitue 13% de la ZEE française, là où Papeete – par son territoire aussi vaste que l'Europe – enrichie celle-ci de 40% (Ibid : p. 400). Mata Utu apporte quant à elle, un peu moins de 3%, permettant à Paris d'acquérir un total de 11 millions de km² dont 6,8 uniquement dans le Pacifique Sud (Pastorel ; 2017 : p. 411). Les PTOMs consistent ainsi un intérêt stratégique, diplomatique, économique, scientifique et culturel pour la Métropole (Kempf ; 2013 : p. 1) (Regnault ; 2017 : p. 264). En effet, la pêche, l'aquaculture et le tourisme sont des enjeux fondamentaux pour l'économie française (Tran ; 2017 : p. 400). D'autre part, le potentiel halieutique, minéral (Colbat et Platine), minier, touristique et la biodiversité des 3 PTOMs constituent un atout majeur aux yeux de la République (Ibid : p. 400 - 402). En plus de former une richesse remarquable, certaines de ces ressources ne sont pas encore exploitées et constituent donc un stock de ressources attractif.

A l'heure où la mondialisation fait rage et où les ressources se font de plus en plus rares, Pékin convoite avec grands intérêts ces ressources pélagiques et minières présentes en quantité

importante en Océanie, en développant une stratégie navale ambitieuse (Pastorel ; 2017 : p. 411) (Milhiet ; 2018 : p. 7). Effectivement, selon le FAO (*Food and Agriculture Organization of the United States*) – en 2009 – 48 millions de tonnes de poissons sauvages sur 92 millions, ont été pêchées dans le Pacifique (Tran ; 2017 : p. 402), démontrant ainsi la richesse des fonds marins de la région. De ce fait, après avoir procédé à une extension du plateau continental de la Nouvelle-Calédonie, Paris s’attaque à celle de la Polynésie Française. Ainsi, le programme ‘Extraplac’ est le témoin de l’importance de la ZEE polynésienne pour la Métropole (Ibid : p. 402). Aussi – dans la dynamique d’encouragement des Conférences de Rio, Johannesburg, Durban (Pastorel ; 2017 : p. 415-416) – Nouméa met en place le *Parc Naturel de la Mer de Corail* ayant vocation à protéger la biodiversité si singulière de l’archipel (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; 2019). Parc qui lui accordera un des 24 titres de lauréats du projet français ‘territoire d’innovation’ (Ibid). Néanmoins, on a pu remarquer que la raréfaction des ressources pousse les États à confondre biodiversité et développement durable avec la gestion des stocks (Pastorel ; 2017 : p. 418). En ce sens, dans un contexte où la maritimisation devient un enjeu majeur (Ibid : p. 419) et où l’importance des ressources halieutiques du Pacifique est primordiale, la France encourage ses possessions au développement de l’économie bleue. Dans cette dynamique, Paris vote une loi sur la « reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages »² le 08 août 2016. Néanmoins, en vertu des lois organiques et Accord de Nouméa, les PTOMs sont compétents en la matière, la mise en place d’une telle loi aurait dû leur revenir. La République est-elle inquiète pour la gestion de ‘ses’ ressources ? (Ibid : p. 418-419). Comprenant toute l’attractivité de ces ZEE, il n’en reste pas moins qu’elles génèrent un coût élevé pour la Métropole en termes de surveillance militaire par exemple. Cependant, l’aspect stratégique ajoute une plus-value à celle-ci puisqu’elle permet à Paris de détenir des bases militaires sur place et d’asseoir une présence permanente face à la montée en puissance de Pékin. En somme, les ressources encore inexploitées représentent certes un enjeu de taille mais la présence de 3 PTOMs ayant une identité historique commune, facilite leur intégration (Tran ; 2017 : p. 407).

2.2 La « FranceOcéanie » : L’intégration régionale des PTOMs français

Bien que les intérêts français soient de taille, la présence française dans le Pacifique est pourtant récente. En effet, la politique menée par Paris envers les Kanaks et les essais nucléaires de Mururoa ont donné à la France une image peu commode (Regnault ; 2017 : p. 265). Ainsi, la signature des accords Matignon-Oudinot (1988) qui mettent fin à la crise néocalédonienne et celle du traité de Rarotonga qui met fin aux essais nucléaires en Polynésie française (1996) (Godement ; 1987 : p. 22) (Regnault : 2017 : p. 266), redéfinissent la réputation de la France en Océanie. Celle-ci tente de parfaire son image en devenant une

² Légifrance. En ligne.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&categorieLien=id>
Consulté le 20 mars 2019.

généreuse donatrice : contributions à la Commission du Pacifique-Sud (ci-après « CPS »), aide de coopération bilatérale, contribution au fonds européen de développement (20% de sa totalité) (Fisher ; 2015 : p. 40). C'est là le point de départ de son implication dans la région, néanmoins parfois encore contestée, notamment par ses possessions (Regnault ; 2017 : p. 263). Ainsi, *via* la valorisation de ses PTOMs, la France est présente dans de nombreuses organisations régionales (Ibid : p. 265) mais doit encore leur prouver que sa présence est bénigne (Lechervy ; 2017 : p. 279) (Fisher ; 2015 : p. 40). C'est en écoutant et en prenant en compte leurs préoccupations et celles des pays limitrophes qu'elle parviendra à redorer son image (Lechervy ; 2017 : p. 288). Le Président F. Hollande avait bien compris l'enjeu puisqu'il a donné de l'importance aux États océaniques en étant le 1er Président à visiter la CPS – en organisant une visite à Wallis en 2016 (première depuis 37 ans) – en visitant Futuna pour la première fois – en visitant la Polynésie (après J. Chirac 13 ans plus tôt) – en missionnant Manuel Vals en Nouvelle-Zélande 25 ans après Michel Rocard (Ibid : p. 288). On devine donc facilement la volonté d'intégration du Président, qui va même jusqu'à mettre en place les sommets '*Oceania 21*' dès 2013 (Ibid : p. 288).

Il est alors possible de constater deux types d'intégrations régionales. La première se fait par le haut, c'est-à-dire que la France et l'Union Européenne (ci-après « UE ») encouragent les PTOMs à rejoindre les enceintes régionales en continuant de les chaperonner (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 13). En effet, Bruxelles entretient des relations bilatérales avec certains d'entre eux et encourage la coopération entre États insulaires, véhiculant les valeurs et normes d'excellence européenne (Lechervy ; 2017 : p. 296). De plus, suite au traité de Rome, les PTOMs sont vus comme un sous-ensemble de l'UE. Dans cette dynamique Bruxelles a débloqué 1,45 million d'euros au bureau pacifique de l'organisation 'Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique' à Genève, comme elle l'avait fait pour les pays caribéens (Ibid : p. 296 - 297). De plus, depuis mai 2016 la Commission européenne adopte pour la première fois une stratégie ayant vocation à définir une relation UE-Pacifique témoignant d'un fort rapprochement des deux continents (Ibid : p. 300). Dans la même dynamique, le traité de Lisbonne jette l'idée d'un éventuel sommet UE-États insulaires. C'est Nouméa – à l'occasion des 70 ans de la CPS – qui proposera l'organisation d'un sommet UE-Océanie (Ibid : p. 302). Toutes ces démarches européennes auxquelles la France a accordé son soutien, convergent vers une européanisation des PTOMs. Cependant, la mise en place de structures essentiellement européennes sans considérer les projets locaux déjà en place tels que le *Pacific Plan*, *Pacific Island Countries Trade Agreement*, *Pacific Agreements on Closer Economic Relations*, freine la pleine intégration des PTOMs (Fisher ; 2015 : p. 43-44). Effectivement, Nouméa effectue plus d'échange avec la France, l'UE et Singapour qu'avec ses voisins directs (Ibid : p. 44). De plus, dans une optique de régionalisation Indo-Pacifique, le FIP met l'accent sur ses relations avec l'ONU, l'ASEAN, l'UE, l'APEC. Ainsi, il tisse des liens directs avec l'UE mais tend à devenir un frein au processus de régionalisation, en obstruant les relations bilatérales que Bruxelles développait de manière singulière avec les PTOMs (Lechervy ; 2017 : p. 299). Bien qu'aujourd'hui les PTOMs soient membres à part entière de la CPS et du FIP – ayant bénéficié du soutien incontournable de Paris, Bruxelles, Cambera et

Wellington – ils ont longtemps été associé à Paris dans toutes tentatives d’insertion régionale (Fisher ; 2015 : p. 41). Cette association a été un frein dans leur intégration et a pu susciter une méfiance de leurs voisins. La volonté de Paris de conserver en son sein ses territoires s’est ainsi redessinée depuis les années 80, lorsque Michel Rocard met fin à « l’exclusive »³ (Regnault ; 2017 : p. 268). La France a ainsi mis en œuvre une politique proactive d’insertion de ses PTOMs.

Simultanément, on constate également une « intégration par le bas » (Bach ; 1998), qui concerne plutôt la coopération, l’interaction d’acteurs non-Étatiques et d’initiatives culturelles (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 13). Ainsi, on retrouve l’échelon polynésien, mélanésien et micronésien (Lechervy ; 2015 : p. 107). La distance avec le reste du monde et le passé commun des États insulaires favorisent le microrégionalisme et les relations bilatérales singulières (Lechervy ; 2015 : p. 114) (Lechervy ; 2017 : p. 278) (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 13). Néanmoins, les valeurs, les coutumes, leurs histoires et surtout le consensus du ‘*Pacific Way*’ démontrent que leurs relations ne dépendent pas uniquement d’un lègue colonial. Bien que la colonisation ait une influence, les États insulaires ont su trouver un mode de fonctionnement qui est le leur (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 5, 12 et 13). Ce microrégionalisme est un avantage pour Paris et ses PTOMs puisqu’il prend moins en compte le statut juridique des entités, que leur identité ethno-culturelle. Ainsi, il est plus facile pour Papeete et Nouméa d’y trouver une place, notamment dans les organisations les plus politiques. Le GMFL et le ‘*Pacific Leaders Group*’ en sont deux bons exemples (Lechervy ; 2015 : p. 113). Le second ayant été créé pour contrebalancer le premier (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 11-12). De même, les PTOMs ont également pu se joindre à l’Organisation du Tourisme du Pacifique Sud pour certains, l’OIF, l’UNESCO, l’OIT et l’UNESCAP, pour d’autres (Lechervy ; 2017 : p.283-285). Aussi, le Festival des Arts Mélanésien, les Jeux du Pacifique, le Groupe de Femmes Océaniques et le Festival International du Film Océanien témoignent de la richesse des échanges culturels de la région (Fisher ; 2015 : p. 42) (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 10). Cette identité régionale océanique trouve également sa source au sein du FIP – qui est lui-même – le fruit d’une volonté commune d’officialiser les discussions entre leaders, qui se tenaient dans les couloirs de la CPS (Mrgudovic ; 2003 : p. 281). Celui-ci a déjà pu porter à la hauteur des instances onusiennes, certaines recommandations, faisant de lui le promoteur de la région sur la scène internationale (Ibid : p. 283). La proposition faite à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie, de devenir membres fondateurs du FDIP – initié par Fidji – rappelle l’importance de l’identité ethno-culturelle de la région (Lechervy ; 2017 : p.284). Ainsi, cette citation d’un peuple mélanésien à un autre illustre cette importance :

« le peuple de la Nouvelle-Calédonie est un peuple frère mélanésien et notre soutien au FLNKS [...] ne peut être compris que par nous-mêmes, Mélanésiens,

³ Politique française qui interdisait les échanges entre pays de la région.

qui avons la même coutume. [...] Un non- Mélanésien ne pourra jamais comprendre. » (Lini, in Huffer, 1993 : p. 244 cité dans Lechevry ; 2017 : p. 283).

Cette citation nous confirme l'ampleur de la dynamique subrégionale présente dans le Pacifique-Sud dont la France n'est en rien responsable. Ce lien créé par les racines et la culture amène l'idée d'une véritable « solidarité mélanésienne » (Mrgudovic ; 2003 : p. 283 - 284). Celle-ci est aussi perceptible dans le soutien du GMFL à la cause indépendantiste kanak et lors de la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste onusienne des territoires à décoloniser (Ibid : p. 284).

Tandis que les liens régionaux se tissent, les compétences s'élargissent. Ainsi, en vertu de leurs lois organiques, Papeete et Nouméa ont la capacité de contracter des accords au nom de l'État et au regard de la politique de la République. De plus, elles ont également la possibilité d'ouvrir et d'entretenir des bureaux régionaux de coopération et de représentation dans la région, dans les organisations dont la France est membre ou dans les institutions internationales du Pacifique (Lechevry ; 2015 : p. 116) (Regnault ; 2017 : p. 283) (Fisher ; 2015 : p. 40). Force est de constater combien ces compétences en matière de relations internationales sont des outils fondamentaux de l'intégration régionale des PTOMs. A savoir qu'en 2002, la Polynésie française a donc conclu un accord d'aide d'urgence avec Tonga après un cyclone et que Nouméa quant à elle, a conclu avec l'Australie, une convention de coopération avec Port-Vila (Ibid : p. 41). De même, en 2015, un accord pluriannuel de coopération toujours avec le Vanuatu est signé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et Papeete met en place des coopérations de solidarité et d'aide au développement « Nord-Sud » en collaboration avec Fidji, le Vanuatu et les Tonga (Lechevry ; 2015 : p. 117). Dans cette dynamique, plusieurs domaines sont explorés par les États insulaires et les PTOMs. Tout d'abord, le domaine militaire, c'est-à-dire la formation, surveillance des ZEE et les interventions humanitaires. Puis, le domaine scientifique qui concerne l'environnement, la biodiversité, les changements climatiques. Aussi, l'échange de savoirs et technologies aquacoles, agricoles ou minières. Enfin, les champs économiques et culturels, c'est-à-dire l'import/export, l'aquaculture, l'économie numérique, les manifestations sportives, médiatiques et artistiques (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p.11). Malgré cette « solidarité mélanésienne », cette identité culturelle commune et ces compétences acquises via leurs lois organiques, les PTOMs sont souvent rejetées de certains forums régionaux du fait qu'ils ne soient pas indépendants. A cet égard, ils n'ont pas pu participer au sommet Océanie+1 (Lechevry ; 2015 : p. 109). C'est la crainte de voir s'ajouter trois voix en faveur de la République, qui inquiète les États insulaires indépendants (Ibid : p. 281) (Fisher ; 2015 : p. 45).

En somme, on constate deux niveaux d'intégration. D'une part, une France qui tente de s'immiscer et de conserver sa présence à l'intérieur de ses possessions en gardant une structure propre à elle-même et à l'UE. Cette politique pourrait s'avérer être le résultat de la peur d'un soulèvement nationaliste indépendantiste ou d'une convoitise extérieure, mais une

chose est sûre, c'est que ce comportement de la part de Paris conduit à une méfiance des États insulaires de la région. D'autre part, il ressort une identité régionale au sein des institutions océaniques, avec pour vocation un « *projet commun pan-océanien intégrant les territoires français du Pacifique à la « mer d'îles océaniques »* » (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 17). Bien que cette identité régionale océanique issue des institutions ne soit pas le fruit d'une politique française, force est de rappeler le revirement de stratégie de Paris, qui tend vers l'intégration de ses PTOMs dans leur environnement proche. Intégration rendue possible grâce à une certaine distanciation juridique, politique et surtout durable de la Métropole, et également une volonté de part et d'autre (Lechervy ; 2017 : p. 281 et 287). De cette manière, la France arrange son image et réaffirme sa présence face à Pékin (Bessard et Mrgudovic ; 2015 : p. 14). Il n'en reste pas moins que les États insulaires d'Océanie – souverains ou non – doivent s'approprier les organisations sous-régionales et notamment le FIP afin de « *trouver leur propre démultiplicateur d'influence* » (Lechervy ; 2015 : p. 108).

2.3 Le rapprochement de la France et des puissances moyennes (Australie, Inde, Japon)

2.3.1 L'Australie :

La relation qui unit Paris et Canberra depuis la Première Guerre Mondiale repose sur une vision commune, celle d'une défense du multilatéralisme, de la démocratie, du droit et du règlement pacifique des différends (France Diplomatie ; 2019a). Du haut de son rang de puissance régionale, l'Australie est un partenaire privilégié du Pacifique insulaire, notamment sur le plan économique et par l'aide qu'elle apporte à la région. C'est le théâtre mélanésien qui attire l'attention du pays-continent, qui souhaite y asseoir son influence pour éviter d'y voir s'installer la main mise chinoise (Niquet, Facon, Hautecouverture, Boisseau du Rocher, Boquérat, Hébrard ; 2017 : p. 87). Comme a pu le mentionner l'ancien Premier ministre Turnbull « *France is a Pacific power* ». En raison des 1 600 000 français qui vivent dans la région – dont environ 60 000 en Australie (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères ; 2018) – et de la présence de 8 000 militaires, la France est un acteur de taille de la région et un fin partenaire de Canberra. En effet, déjà côtes à côtes dans la lutte contre le terrorisme – notamment en Afghanistan – les deux partenaires ont une relation singulière, reconnue par le Président Jacques Chirac lorsqu'il déclare : « *notre coopération ne connaît aucun problème ni aucune limite* » (Brown ; 2012 : p. 393). Cette singularité réside dans les enjeux et les intérêts stratégiques qui lient Paris et son antipode australien.

Tout d'abord, la proximité de Canberra avec les insulaires français – d'une part dans l'Océan Pacifique (la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Wallis et Futuna) et d'autre part dans l'Océan Indien (La Réunion et Mayotte) – fait d'elle le partenaire incontournable pour Paris, pour qui la distance géographique est un frein considérable (Niquet, Facon, Hautecouverture, Boisseau du Rocher, Boquérat, Hébrard ; 2017 : p. 124). Les autorités australiennes voient, dans la présence française, un vecteur de stabilité notamment via Nouméa. En effet, la richesse de l'île à l'aune de ses voisins et la présence militaire française

qui s’y trouve, rassure Canberra qui, peine à surveiller sa ZEE de manière autonome (Argounès ; 2012 : p. 109) (France Diplomatie ; 2019a). En ce sens, la surveillance des pêches et l’accès aux bases scientifiques sont deux points de convergence pour ces derniers (Niquet, Facon, Hautecouverture, Boisseau du Rocher, Boquérat, Hébrard ; 2017 : p. 88). De même, l’économie australienne repose – en grande partie – sur l’exportation agricole et de matières premières, faisant de la sécurité des voies de communication maritimes, l’un de ses principaux enjeux. En ce sens, la collaboration française est pour Canberra un atout majeur dans la sécurisation des routes commerciales (Ibid : p. 85). Cette priorité est partagée par le Président E. Macron :

« Notre priorité partagée c’est de construire cet axe Indo-Pacifique fort pour garantir à la fois nos intérêts économiques et de sécurité »⁴.

Bien que les deux partenaires aient affirmé qu’il ne s’agissait pas de contrer l’hégémonie chinoise et rappelant les ambitions hégémoniques de Pékin, il est possible de s’interroger sur le sujet.

Par ailleurs, d’autres enjeux de nature environnementaux rapprochent Paris et Canberra. En effet, la protection de l’environnement et le dérèglement climatique sont également à l’agenda. D’autant plus que les conséquences environnementales sont particulièrement visibles dans la région océanique. Ainsi, la sauvegarde des écosystèmes marins, la menace de disparition d’îles, la dégradation de leurs grandes barrières de corail respectives⁵, et les migrations climatiques ont mené les deux pays à renforcer leur collaboration dans le domaine. C’est ainsi que l’on a vu apparaître la mise en place d’un fonds multi-bailleurs en lien avec la préservation de la biodiversité, mais également un programme de soutien à l’énergie solaire. Par ailleurs, sur le plan militaire, des exercices conjoints ont régulièrement lieu aussi bien en Nouvelle-Calédonie qu’en Australie (Croix du Sud et Kakadu) (Brown ; 2012 : p. 394). Cette initiative a pour but de renforcer l’engagement de défense bilatéral d’un point de vue coopératif. Ainsi, l’engagement de défense se ressent dans une succession de domaines : « échanges militaires, exercices et formation, matériels de défense, soutien logistique, planification des capacités, activités destinées à intensifier et à élargir l’interaction des cultures militaires, scientifiques et technologiques, ainsi que l’échange d’informations spatiales » (Ibid : p. 394).

Quant à la Coopération culturelle, scientifique et technique, force est de constater l’influence française en Australie. L’intensification des relations se fait sentir de sorte que l’on voit apparaître un réseau scientifique français, – FRAN (*French Researchers in Australia Network*) – le français est également la troisième langue la plus étudiée en Australie, on dénombre 5 écoles homologuées et enfin les visas « *Working-Holidays* » permettent à plus de 20 000 français par an de vivre l’expérience australienne (France Diplomatie ; 2019a). De ce fait, Paris

⁴ Discours de E. Macron le 02 mai 2018 à Sydney.

⁵ La Nouvelle-Calédonie et l’Australie ont tous deux un patrimoine corallien singulier qui souffre du réchauffement climatique. La protection de celui-ci est un enjeu primordial.

apparaît comme chef de file des partenaires culturels de Canberra, avec par exemple le 29^{ème} festival du film français, qui a accueilli près de 185.000 spectateurs en 2018 (Ibid).

Par ailleurs, la relation bilatérale se dessine également lors des échanges commerciaux et des investissements directs puisque l'Australie est le 7^e excédent commercial de la France avec 1,3 milliard d'euros en 2017 (Ibid). Cette coopération remarquable porte au nombre de 600, les entreprises françaises en Australie et à 8, celui des consulats français.

En ce qui concerne la diplomatie franco-australienne, de nombreux déplacements ont été relevés. En effet, l'Australie participe au sommet France-Océanie en 2006 (Brown ; 2012 : p. 394), mais c'est en 2014 que le Président F. Hollande donne lieu à la première visite d'État française (Ministères de l'Europe et des affaires étrangères ; 2018). Par la suite, en 2016 – lors d'une visite d'État du gouverneur – des militaires australiens défilent sur les champs Élysées, témoignant de la proximité des deux pays. A son tour, le Premier Ministre australien Malcolm Turnbull avait rencontré le Président français en juillet 2017, à Paris (Courrier australien ; 2018a). Plus récemment, c'est E. Macron qui se rend à Sydney en mai 2018 dans le but d'ancrer la relation bilatérale sur le plan stratégique, économique, culturelle, linguistique et scientifique. A cette occasion, le Président rappelle qu'à l'heure où le Brexit se précise, l'Australie perd un allié historique de l'UE, c'est pourquoi la France pourrait s'avérer être un partenaire économique et stratégique non négligeable (Élysée ; 2018). C'est d'ailleurs, dans cette dynamique que se profilent les négociations de traités de libre-échange entre l'UE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Séant ; 2018). Enfin, on dénombre un large éventail de visites ministérielles réciproques dans le cadre des commémorations de la première guerre mondiale en avril 2018, notamment en Nouvelle-Calédonie (Brown ; 2012 : p. 394) (Courrier australien ; 2018) (France Diplomatie ; 2019a).

Ces visites diplomatiques ont été accompagnées de nombreuses initiatives conjointes. Non seulement le nombre d'entreprises françaises sur le sol australien est considérable mais c'est *Naval Group* qui a été choisi pour le projet de construction de 12 sous-marins, dans le but de renforcer la marine australienne. Ainsi, la construction de ces derniers est prévue en Australie et devrait arriver à terme entre 2026 et 2040. Ce « contrat du siècle » signé en 2016 et estimé à 35 milliards d'euros, ouvre une nouvelle page pour Paris et Canberra (France Diplomatie ; 2019a). Suite à ce projet ambitieux, deux traités intergouvernementaux et un Partenariat stratégique voient le jour. Ces derniers concernent la coopération entre les industries de défense, notamment par rapport au projet de sous-marins, mais les domaines industriels, scientifiques, de recherche sont également impliqués (Niquet, Facon, Hautecouverture, Boisseau du Rocher, Boquérat, Hébrard ; 2017 : p. 88). En d'autres termes, il s'agit d'une feuille de route concernant la traduction de ces domaines d'innovation en actions concrètes (France Diplomatie ; 2019a). Par ailleurs, les deux pays ont également signé un accord bilatéral portant sur la fourniture de soutien logistique mutuel entre leurs forces armées respectives ainsi que sur la cybersécurité. Enfin, la visite d'État du Président E. Macron a également débouché sur la signature d'une quinzaine d'accords dont ceux cités

précédemment, mais également dans des secteurs allant de l'éducation à la santé, en passant par la culture (Courrier Australien ; 2018b). Pour reprendre les mots du Président la France doit être un « trait d'union entre l'Australie et l'Europe » (Élysée ; 2018).

Ce « trait d'union » si cher aux yeux du *leader* français, c'est les PTOMs et dans une certaine mesure les Départements et Région d'outre-mer. Force est de constater le rôle majeur de Nouméa dans cette relation bilatérale innovante. Ainsi, pour citer l'ex-ministre français de la Défense Hervé Morin, la Nouvelle-Calédonie devient « la base de défense française dans le Pacifique en coopération renforcée avec l'Australie » (Brown ; 2012 : p. 395). Le siège de la CPS et le nombre considérable de soldats français sur le sol néo-calédonien en sont la preuve. Nouméa permet alors le maintien des relations étroites entre les deux antipodes, en ayant une compréhension océanienne des enjeux régionaux et en étant également, un vecteur de stabilité (Arougnès ; 2012 : p. 109). Le soutien australien aux PTOMs concernant l'adhésion au FIP (France Diplomatie ; 2019a), la présence australienne au sommet France-Océanie de 2009 à Nouméa (Brown ; 2012 : p. 394), l'aide économique, les arts et également le rugby (Niquet, Facon, Hautecouverture, Boisseau du Rocher, Boquérat, Hébrard ; 2017 : p. 87), intensifient les relations Canberra-Nouméa, rendant possibles des opérations stratégiques de défense au nom de la France. Le DCA (Defense Cooperation Agreement) (Brown ; 2012 : p. 394) et le FANC (Forces armées de la Nouvelle-Calédonie) (France Diplomatie ; 2019a) témoignent également de cette proximité entre Canberra et Paris via Nouméa. La mise en place du contrat des sous-marins, les nombreuses visites dans le domaine de la défense et de la sécurité, la coopération – notamment en matière maritime avec l'exemple de l'arrestation de bateaux transportant de la drogue à destination de l'Australie ou le succès de l'accord à coopération FRANZ pour venir en aide au Vanuatu – sont les témoins de cette relation bilatérale basée sur le « gout commun pour la liberté » (Macron ; 2018).

2.3.2 L'Inde :

« *Une once de pratique vaut mieux qu'une tonne de discours.* », ce sont les mots de Gandhi et peut être la philosophie qu'ont suivi les dirigeants Modi et Macron. En effet, les récentes visites diplomatiques entre le Premier Ministre indien et le Président français mettent en lumière la volonté certaine de partenariat entre ces deux États. Il est vrai que plusieurs enjeux communs les lient. On peut d'abord parler du concept Indo-Pacifique relancé par les deux partenaires en optant pour une région libre et ancrée dans les principes de bonne gouvernance. Paris ayant des outre-mer dans l'Océan Indien (La Réunion et Mayotte), entend veiller à la protection de sa souveraineté régionale – notamment de sa ZEE – et apparaît comme légitime partenaire au Premier Ministre Indien (Ministère des armées ; 2018 : p. 4). Ainsi, le partenariat permet à Paris de réaffirmer ses intérêts dans la région et donne à New-Delhi la possibilité de se démarquer en tant que puissance émergente. Puis, force est de constater l'enjeu européen que représente la France aux yeux de New-Delhi mais également – à l'heure du BREXIT – la volonté de Paris de « supplanter Londres comme parcelle d'accès

indienne à l'UE » (Ibid : p. 4) (Courrier International ; 2018). Au regard de ses nombreux points de concomitance, plusieurs rencontres officielles entre les dirigeants ont eu lieu.

Lors de la visite du chef d'État français en Inde en mars 2018, (Ibid) les deux partenaires avaient produit une déclaration conjointe⁶ composée de 53 points. Ainsi, ils se sont entendus sur un partenariat stratégique comprenant une coopération nucléaire civile et spatiale. Notamment sur l'échange de données protégées, une coopération accrue dans la région, un soutien logistique, la mise en place de six réacteurs nucléaires à Jaitapur. Aussi, l'Inde et la France ont tous deux convenus d'un accès à leurs bases militaires réciproques. Il s'agit d'un des points majeurs de la déclaration. Effectivement, New-Delhi pourra désormais avoir accès aux implantations militaires françaises à La Réunion, Mayotte et Djibouti (Ministère des armées ; 2018 : p. 1). À savoir que l'Inde ne possède pas de bases navales en dehors de ses frontières, il s'agit donc d'une opportunité majeure quant à son développement. La base navale de Djibouti permettrait à l'Inde de s'impliquer en Afrique de l'Est tandis que celle de La Réunion permettrait une coopération franco-indienne en recueillant les données de détection radar des stations indiennes de l'île Maurice et de Madagascar (Beyrand ; 2018). Ainsi, ils combattraient en collaboration la piraterie et le terrorisme. Cette dynamique pourrait potentiellement être élargie à l'Océan Pacifique (Ministère des armées ; 2018).

D'autre part, ils se sont également mis d'accord sur une coopération économique, éducative, scientifique, technique et culturelle. Concernant la coopération économique, force est de reconnaître l'implication des sociétés françaises dans le domaine de la fabrication et l'attractivité dont fait preuve Paris pour les investisseurs indiens. Aussi, le commerce bilatéral s'intensifie, créant une volonté des deux dirigeants d'élever les échanges de biens d'ici 2022 à 15 milliards d'euros.

Sur le plan culturel, plusieurs festivals sont organisés, aussi bien en Inde qu'en France : « Namasté France » ; « Bonjour India » ; « India@70 ». Ces derniers ayant été une réussite pour les deux États. Au niveau touristique, la France a reçu 800 000 touristes indiens en 2018 et souhaite en accueillir davantage à l'horizon 2020 (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères ; 2019). 4% des touristes indiens sont des français et l'Inde compte augmenter la proportion à 7,9% d'ici 2020 (India Tourism Statistic ; 2018).

Par ailleurs, les deux pays ont également abordé un partenariat pour la planète comprenant le thème des énergies renouvelables, de la mobilité durable, des villes intelligentes et une alliance solaire internationale. Enfin, il se sont accordés sur 14 points concernant les convergences stratégiques mondiales. A l'issue de cette déclaration conjointe, une série

⁶ La France en Inde, Ambassade de France à New-Delhi. Déclaration conjointe franco-indienne. En ligne. < <https://in.ambafrance.org/Declaration-conjointe-franco-indienne>>
Consulté le 02 octobre 2019.

d'accords⁷ entre les deux États sera signée et une Vision Stratégique Commune⁸ sera mise en place.

Plus récemment, c'est le Premier Ministre indien qui s'est rendu en visite officielle à Paris. En effet, le Président français a profité du G7 à Biarritz pour convier son homologue plus tôt à des fins diplomatiques (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères ; 2019). À l'issue de cette rencontre, une autre Déclaration Conjointe⁹ moins exhaustive est à noter. Sur le plan économique, les chefs d'État ont su remarquer leur avancée significative. Ils ont rappelé l'évolution de leur coopération en matière de défense notamment avec la livraison du premier avion de combat Rafale (Ibid).

Concernant les échanges culturels, l'éducation représente un point important pour les deux États qui ont, permis une meilleure mobilité étudiante et l'organisation – en octobre 2019 – du deuxième Knowledge Summit à Lyon, qui a eu pour thème : le potentiel universitaire et scientifique.

Par ailleurs – lors du G7 – les deux partenaires ont adopté pas mal de positions communes notamment face aux grandes échéances internationales de 2020. Enfin, une feuille de route¹⁰ est sortie sur la coopération dans le domaine du numérique et de la cyber sécurité entre les deux États.

En définitive, la convergence d'intérêts et la relation toujours plus étroite des deux pays démontrent une volonté commune d'asseoir leur présence dans la région. Cette dynamique peut être vue comme une réponse multilatérale à l'influence grandissante de Pékin et également comme la volonté indienne d'assurer son rôle de puissance régionale. Il n'en reste pas moins que le duo fonctionne.

2.3.3 Le Japon :

Paris et Tokyo appréhendent la zone Indo-Pacifique comme un espace de prospérité en prenant en compte le changement climatique, la préservation de la biodiversité,

⁷ Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. La France en Inde, Ambassade de France à New-Delhi. Liste des accords et contrats. En ligne. < <https://in.ambafrance.org/Liste-des-accords-et-contrats>> Consulté le 02 octobre 2019.

⁸ Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. La France en Inde, Ambassade de France à New-Delhi. Vision stratégique commune de la coopération dans le ROI. En ligne. <https://in.ambafrance.org/Vision-strategique-commune-de-la-cooperation-dans-le-ROI> Consulté le 02 octobre 2019.

⁹ Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. La France en Inde, Ambassade de France à New-Delhi. Visite officielle du Premier ministre de la République de l'Inde en France. En ligne. <https://in.ambafrance.org/Visite-officielle-du-Premier-ministre-de-la-Republique-de-l-Inde-en-France> Consulté le 02 octobre 2019.

¹⁰ France Diplomatie. Feuille de route franco-indienne sur la cybersécurité et le numérique (22 août 2019). En ligne. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/inde/evenements/article/feuille-de-route-franco-indienne-sur-la-cybersecurite-et-le-numerique-22-08-19> Consulté le 02 octobre 2019.

l'environnement, les infrastructures et la sécurité maritime. Ils prônent tous deux le développement humain, l'égalité, la démocratie et la maîtrise de nouvelles technologies. Par ailleurs, Paris est une porte d'entrée dans l'UE pour Tokyo qui a déjà signé un accord de libre-échange avec l'UE (European Commission ; 2017). Celui-ci a, notamment, pour but de rendre les exportations européennes plus compétitives. Si on rajoute le groupe Renault-Nissan, on remarque que les deux États ont beaucoup en commun.

Les deux dirigeants se sont régulièrement rencontrés depuis le début du mandat du Président français. En effet, on peut ainsi citer la rencontre – du 7 au 14 septembre 2018 – du futur Empereur japonais en France pour célébrer les 160 ans de relations diplomatiques franco-japonaises. Par la suite, le Premier Ministre japonais Abe s'est également rendu à Paris en avril 2019. Cette visite surviendra à un moment sensible des relations bilatérales, suite au dossier Renault-Nissan. Néanmoins, les deux partenaires de longue date ne laisseront pas l'actualité concernant l'affaire Carlos Ghosn ternir leurs relations. Effectivement, cette rencontre avait pour but premier la coordination des dossiers prioritaires lors du G7 et du G20. En d'autres termes, E. Macron souhaitait renforcer les échéances bilatérales autour de points importants de la relation, à savoir la coopération dans la zone Indo-Pacifique, les partenariats industriels, la coopération économique et les échanges culturels (Le Monde ; 2019).

Enfin, le Premier Ministre nippon a convié E. Macron en amont du G20 pour une visite officielle à Tokyo puis Kyoto avant de rejoindre Osaka. De cette rencontre découlera une *feuille de route sur la coopération franco-japonaise pour ouvrir de nouveaux horizons entre la France et le Japon dans le cadre du partenariat d'exception (2019-2023)*¹¹. Celle-ci encourage la collaboration entre les deux États notamment concernant la participation de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie au Sommet des dirigeants des îles du Pacifique (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; 2019). Les deux homologues insisteront particulièrement sur la gouvernance des océans, la technologie et l'innovation, la sécurité maritime, l'environnement, et l'économie bleue. Ils annonceront également souhaiter renforcer leur coopération stratégique et leurs actions conjointes en termes de défense, de sécurité intérieure, de maintien de la paix, d'équipement de défense, de cyber sécurité, de terrorisme et de sûreté maritime. Par ailleurs, les partenaires prôneront le multilatéralisme. En ce sens, de la même manière que la France soutient un siège indien comme membre permanent au conseil de sécurité, elle soutient également un siège nippon. D'autant plus que le Japon est le deuxième partenaire commercial de la France en Asie et le premier investisseur

¹¹ Feuille de route sur la coopération franco-japonaise pour ouvrir de nouveaux horizons entre la France et le Japon dans le cadre du partenariat d'exception (2019-2023). En ligne. <<https://jp.ambafrance.org/A-Tokyo-rencontre-avec-le-Premier-ministre-Shinzo-Abe>>
[Consulté le 02 octobre 2018.](#)

asiatique en France. Aussi, en 2017, leurs échanges commerciaux bilatéraux s'élevaient à 16,29 milliards d'euros (France Diplomatie ; 2019b).

Partageant les mêmes valeurs et ayant pour la région Indo-Pacifique les mêmes visions d'une région libre, respectueuse de l'environnement et des règles de bonne gouvernance basées sur le multilatéralisme, il n'est pas étonnant de voir s'associer deux États ayant comme ambition commune l'innovation.

3 Un avenir incertain

3.1 L'ambivalence de la présence américaine

L'Océanie ayant toujours été perçue comme un « lac américain » – pour reprendre l'expression de Sarah Mohamed-Gaillard (2012) – se trouve être, aujourd'hui un théâtre rempli d'incertitudes. On l'a vu, les dynamiques se bousculent et s'entrechoquent. Les bases militaires situées sur l'atoll de Kwajalein aux Marshall et également à Guam (Regnault ; 2017 : p. 311) expliquent l'intérêt de Washington pour les 11 territoires d'Océanie¹² avec qui les liens sont encore très particuliers. Ainsi, il est d'autant plus étonnant de ne voir apparaître dans le discours de campagne du Président D. Trump, une quelconque stratégie à cet égard, ou tout du moins à l'égard de l'Asie du Sud. Il lui accorde une attention moins importante que ce que lui accordait le Président Obama (Dalpino ; 2017 : p. 3). En effet, le remarquable nombre d'alliances de sécurité bilatérale contractées entre les pays de la région et Washington donnait lieu à une prospérité palpable en Asie-Pacifique (Tow ; 2017 : p. 8), mais permettait également aux États-Unis d'assurer leur présence dans la région (Gopal ; 2017 : p. 30). La politique américaine passe donc d'un libéralisme à un protectionnisme créant une opposition au sein même de l'administration (Farghen ; 2016 : p. 19). D. Trump suit donc sa politique '*America First*' selon laquelle il faut soigner les maux de l'Amérique de l'intérieur avant de vouloir s'afficher de nouveau à l'international (Town ; 2017 : p.3).

Néanmoins, malgré des débuts incertains, un rapport ambitieux sur la stratégie américaine en Indo-Pacifique a été publié le 01 juin 2019 par le Département de la Défense : *The Department of Defense Indo-Pacific Strategy Report*. Ce document témoigne d'une volonté d'amélioration – essentiellement sur le plan stratégique, sécuritaire et économique. En effet, on peut lire dès les premières pages, une volonté de faire de la région Indo-Pacifique une : *safe, secure, prosperous, and free region that benefits all nations* (p. 3). Le document pense une région Indo-Pacifique libre et ouverte qui reconnaît les liens qui unissent économie, gouvernance et sécurité (p. 4). Par libre, il entend :

“Indo-Pacific is one in which all nations, regardless of size, are able to exercise their sovereignty free from coercion by other countries. At the national-level, this means

¹² Les Samoa américaines, Palau, États fédérés de Micronésie République des îles Marshall, île Baker, île Howland, Atoll Johnston, îles Midway, Atoll de Wake, îles Mariannes du Nord, Guam.

good governance and the assurance that citizens can enjoy their fundamental rights and liberties” (Département de la Défense ; 2019: p. 4).

Et une région Indo-Pacifique ouverte est décrite comme :

“one that promotes sustainable growth and connectivity in the region. This means all nations enjoy access to international waters, airways, and cyber and space domains, and are able to pursue peaceful resolution of territorial and maritime disputes. On an economic level, this means fair and reciprocal trade, open investment environments, and transparent agreements between nations” (Ibid).

Selon la nouvelle stratégie du rapport, Washington entend former une région Indo-Pacifique où la souveraineté et l'intégrité territoriale sont centrales et où la liberté et la prospérité sont l'enjeu de tous (p. 16). Un des principaux objectifs est de faire évoluer la posture américaine, notamment en Asie du Sud, du Sud-Est et en Océanie. Concrètement concernant cette dernière, les États-Unis souhaitent renforcer leur engagement avec les îles du Pacifique en se positionnant comme partenaire de choix en termes de sécurité (p. 21), évitant ainsi aux États insulaires un alignement sur Pékin. De plus, le géant américain est à l'origine d'un partenariat de 5 pays pour un projet électrique en PNG (p. 6), il souhaite également s'associer à l'initiative conjointe de l'Australie et de la PNG concernant le *Lombrum Naval Base* sur l'île de Manus (p. 22). Par ailleurs, Washington entend renforcer sa présence à Guam afin de commencer des opérations militaires en coopération avec Tokyo dès 2020 (p. 23). Enfin, le document annonce plusieurs partenariats, projets de partenariats ou renforcements de partenariats, notamment avec le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, les Philippines et la Thaïlande (p.21).

Cependant, la politique du « *deal* » de D. Trump, le nouvel isolationnisme qu'il met en place, l'ambiguïté de ses actions, son visible désintérêt et l'absence d'une stratégie claire dans la région tend à soulever des doutes chez les alliés quant au rôle qu'entend assumer Washington dans la région (Cambon, Perol-Dumont, Laufoaulu, Trillard, Namy ; 2016 : p. 44, 96, 99) (Townshend ; 2017 : p. 10). En effet, l'heure n'est plus aux institutions internationales (Town ; 2017 : p. 2) pour le leader américain pour qui, l'ONU ne résout aucuns problèmes mais les crée elle-même (Trump ; 2017). Par ailleurs, l'appel téléphonique mémorable entre le dirigeant américain et son homologue taïwanais – durant lequel D. Trump annonce se sentir libre de refuser le '*One China Policy*' – est perçue par Pékin comme une confrontation directe (Farghen ; 2016 : p. 23) (Town ; 2017 : p. 2) (Townshend ; 2017 : p. 2,9). Toujours dans une dynamique de déconstruction de la politique de B. Obama, un appel téléphonique « musclé » entre D. Trump et M. Turnbull a eu lieu le 02 février 2017. Lors de cet appel, les deux leaders témoignent d'une opposition concernant le dossier sur l'accueil aux États-Unis, des immigrants australiens. Néanmoins, ce n'est pas plus le désaccord que la manière dont le Président américain a qualifié cet appel qui dérange la diplomatie australienne. En effet, « la pire conversation téléphonique » concernant l'accord qualifié de « débile » pousse le Président américain à raccrocher au nez de son homologue australien. Cet incident avait refroidi les relations diplomatiques entre Canberra et Washington (Courrier International ; 2017b). De

plus, le petit nombre¹³ d'ambassades américaines présentes en Océanie témoigne d'une influence limitée (Regnault ; 2017 : p. 310). Par ailleurs, concernant l'aide publique au développement (ci-après « APD »), Washington apporte 157 550 millions de dollars US d'APD à l'Océanie (OCDE ; 2019) alors que la contribution de Canberra, pour la même année, est de 814 160 millions de dollars US (Ibid). De surcroit, le 23 janvier 2017, Washington quitte officiellement le partenariat transpacifique (ci-après « TPP ») mis en place par B. Obama. Le TPP était pourtant un pilier de la présence américaine en Asie-Pacifique (Choong ; 2017 : p. 182). Cette décision crée un grand vide que Pékin tente de combler *via* son projet '*Regional Comprehensive Economic Partnership initiative*' (Town ; 2017 : p. 6). La politique '*America First*' de D. Trump appelle enfin ses alliés à cotiser plus pour leur sécurité. En ce sens, il va même jusqu'à inviter la Corée du Sud et le Japon – qui ont refusé de payer plus pour leur défense – à développer l'arme nucléaire pour assurer eux-mêmes leur sécurité (Choong ; 2017 : p. 181 & Townshend ; 2017 : p. 5).

3.2 La dépendance australienne vis-à-vis de la Chine

Du haut de son rang de première puissance régionale, Canberra est le fidèle partenaire des États insulaires du Pacifique, notamment sur le plan économique, mais également *via* l'APD qu'elle apporte à la région. Dans une dimension plus ambitieuse, le théâtre asiatique devient une source d'opportunité pour l'Australie (Struye de Swielande, Hellendorff, Honoré ; 2015 : p. 118), notamment depuis l'émergence du concept Indo-Pacifique qui permet de transformer la faiblesse géographique australienne en un enjeu crucial (Ibid : p. 124). En effet, le sentiment d'insécurité qu'a longtemps nourri Canberra dû à son vaste territoire tend à devenir son atout majeur (Grare ; 2017 : p. 147). L'environnement sécuritaire de l'Australie est ainsi lié de très près à l'évolution des dynamiques Indo-Pacifique mais également des relations entre Pékin et Washington.

Les cinq premières destinations des exportations australiennes sont la Chine, le Japon, la Corée du Sud, les États-Unis et l'Inde. Les quatre premiers se retrouvent également dans l'index des importations (Perspective Monde ; 2019). Bien que Washington fasse partie du palmarès, on remarque très rapidement les liens entre Canberra et ses voisins asiatiques. De plus, les investissements directs étrangers chinois en Australie sont de 3,3% (Yu ; 2016 : p. 753) loin devant les États-Unis et le Japon en 2014 (Bisley ; 2014 : p. 302) renforçant ainsi, l'interdépendance des deux États. Ainsi, selon Melissa Conley-Tyler, « il est prévu que vers 2025, un tiers du PIB australien proviendra d'Asie. » (Struye de Swielande, Hellendorff, Honoré ; 2015 : p. 118-119). Dorénavant, l'Australie est dépendante de ses exportations de matières premières vers la Chine. Aussi, elle est liée à la croissance du marché chinois – qui a contribué de manière significative à la croissance économique australienne – et donc très préoccupée par la sécurité des voies de communications maritimes (Ibid : p. 120) (Perwita et

¹³ On dénombre 8 ambassades et 4 consulats généraux américains dans le Pacifique-Sud.

Sukma ; 2018 : p. 88). C'est pourquoi elle prône une stabilité du système international basée sur le respect du droit international (Grare ; 2016 : p. 147).

Malgré la position géographique lointaine de l'Australie et sa proximité avec le théâtre asiatique, Canberra attribue sa sécurité aux États-Unis (Struye de Swielande, Hellendorff, Honoré ; 2015 : p. 119). Ainsi, c'est dans l'alliance ANZUS que réside le pilier de sécurité de Canberra (Ibid : p. 119). L'incertitude quant aux ambitions chinoises pousse l'Australie à renforcer ce partenariat – dans l'optique où Pékin passerait d'une stratégie défensive à une stratégie offensive (Ibid : p. 120) (Perwita et Sukma ; 2018 : p. 100). Ce partenariat offre donc une sécurité à Canberra selon le système de San Francisco et permet également aux États-Unis d'imposer une Pax Americana dans la région océanique (Struye de Swielande, Hellendorff, Honoré ; 2017 : p. 119-120).

L'Australie ne devrait pas avoir à choisir entre « son histoire et sa géographie » : ce sont les mots de l'ancien Premier ministre John Howard (1996-2007). Dans cette métaphore, on visualise la rivalité entre Washington et Pékin qui est pour Canberra, une source de déséquilibre de l'ordre régional et global dans lequel s'imbriquait l'Australie (Grare ; 2016 : p. 147). En effet, le pays-continent se voit contraint de peser le poids de ses actes et nuancer l'ampleur des partenariats dans lesquels elle s'engage à défaut de « risquer d'être piégée dans une quelconque partie à somme nulle entre Washington et Pékin » (Ibid: p. 147). Ainsi, l'enchevêtrement des relations entre les deux rivaux mondiaux entraîne les *leaders* australiens à s'interroger sur un éventuel choix entre leurs plus grands partenaires (Ibid : p. 146). Pour l'instant, considérant l'incertitude chinoise, la stratégie de *hedging* employée par Canberra reste l'option la moins risquée, pour autant que l'enchevêtrement des relations sino-américaine ne s'amplifie pas. Une autre voie de plus en plus envisagée est celle d'un renforcement des partenariats avec d'autres petites et moyennes puissances de la région : Vietnam, Japon, Indonésie, Singapour, Inde... et la France.

3.3 Influence française : l'avenir délicat de la Nouvelle-Calédonie

Les possessions françaises ne détiennent pas toutes le même statut juridique et institutionnel par rapport à la République. En effet, les trois PTOMs océaniques que sont – la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Wallis et Futuna – exercent une autonomie plus singulière. Dans cette singularité, on retrouve le statut particulier de la Nouvelle-Calédonie (Collectivité spécifique *sin generis* de la République Française) qui, derrière ses paysages de cartes postales, possède une histoire tout à fait particulière. Pour comprendre les enjeux géopolitiques d'aujourd'hui, nous nous devons de revenir brièvement sur cette histoire, mais laisserons aux historiens, le soin de la parcourir.

Les violents événements des années 80 en Nouvelle-Calédonie ont donné naissance, en premier lieu, à l'Accord de Matignon-Oudinot. Lequel mettait fin aux insurrections et prévoyait un référendum d'autodétermination en 1998. Puis, dans un deuxième temps, étant

donné l'immaturation de la situation, un second accord – approuvé par voie référendaire – voit le jour en 1998 : l'Accord de Nouméa. Celui-ci, régi par la loi organique de 1999, définit la relation entre la Métropole et Nouméa. Il prévoit un transfert progressif des compétences, laissant à la métropole la monnaie, la défense et la justice (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie). En plus de définir le cadre institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, celui-ci prévoit trois référendums quant à la souveraineté du territoire. C'est au cœur de ces trois référendums que se trouve l'inquiétude française. En effet, le 04 novembre 2018, le peuple Néo-Calédonien – conformément à l'accord de Nouméa (1998) – s'est exprimé quant à l'avenir institutionnel du caillou en s'exprimant sur le maintien – ou non – de la Nouvelle-Calédonie dans la République. C'est le « non » qui, au nom de la démocratie et de la lutte qui est la leur, a jeté les prémices d'un nouveau départ. Cependant, comme prévu par l'accord de Nouméa, cet avenir n'est pas scellé. C'est pourquoi le devenir du territoire reste encore un enjeu en gestation pour Paris.

L'enjeu Néo-Calédonien est donc primordial d'une part, pour la France et d'autre part pour la région océanienne. Effectivement, l'influence de Paris passe de manière significative par Nouméa qui se trouve être le chef-lieu, le plus autonome. Ainsi, on y trouve le siège de la CPS, quelques 1704 militaires français (Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ; 2019a) qui constituent pour Paris, le « point d'appui principal du théâtre *Pacifique* » (Ministère des armées ; 2019). Aussi, la France est très impliquée dans les contrôles contre la pêche illicite lors des patrouilles en mer (Kempf ; 2013 : p.2). De plus, la situation économique de Nouméa permet aux puissances régionales de voir l'île comme un vecteur de stabilité. Ainsi, le départ français serait un coup à encaisser pour la Nouvelle-Calédonie et ses voisins régionaux.

Dorénavant, deux scénarios sont possibles. Le premier serait une forme plus ou moins de *statu quo* en adéquation avec les différentes parties. C'est-à-dire, un maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République et donc la garantie d'une continuité de l'influence française en Océanie *via* Nouméa et Papeete. De cette manière, Paris conserve ses intérêts et son engagement dans une zone stratégique d'importance vitale sur plusieurs plans. Enfin, cette situation permettrait de maintenir un lien européen dans la région *via* la France (Niquet, Facon, Hautecouverture, Boisseau Du Rocher, Boquérat, Hébrard ; 2016 : p. 116). Le second scénario, c'est-à-dire l'accession à l'indépendance, s'apparenterait plutôt à un amenuisement de la présence française et de fait, de l'influence positive de Paris, laissant une porte ouverte à Pékin. Ainsi, Pékin aurait une belle occasion d'affirmer sa présence au cœur d'un nouveau théâtre océanien.

Pour Paris, le maintien de Nouméa au cœur de la République est donc une priorité, mais loin d'être une certitude. Les compétences partagées et l'autonomie avec laquelle la Nouvelle-Calédonie gère son territoire lui ont permis l'organisation des élections provinciales du 12 mai 2019, au cours desquelles, les urnes ont parlé. Le congrès de la Nouvelle-Calédonie est donc composé de 24 sièges indépendantistes, 24 non-indépendantistes et 6 non-inscrits (Congrès

de la Nouvelle-Calédonie ; 2019). Le Président du congrès est Rock Wamytan appartenant au parti indépendantiste et le Président du gouvernement est Thierry Santa appartenant à la tendance loyaliste. En ce qui concerne le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, il accueille en son sein 5 membres loyalistes, 5 membres indépendantistes et 1 membre de l'Éveil Océanien – nouveau parti prônant une troisième voix (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; 2019). La répartition des votes et les récents événements au sein des partis Néo-Calédoniens témoignent du clivage présent et montrent à quel point l'avenir de l'influence française est incertain.

Conclusion

La nouvelle route de la Soie, la lutte pour la « *One China policy* » contre Taïwan, les richesses halieutiques des fonds marins océaniques sont autant de raisons qui poussent Pékin à faire de l'Océanie un théâtre personnel. En effet, en instaurant une forme de dépendance voir de clientélisme, le gouvernement chinois joue sur la stabilité des États océaniques. Pour ce faire, Pékin emploie plusieurs stratégies comme la « *dep-trap diplomacy* », la diplomatie du chéquier ou encore la stratégie du collier de perle. En réponse à ses dynamiques, les puissances occidentales réagissent et transforment l'Océanie en théâtre d'affrontement. Tout d'abord, la France tente une intégration de ses PTOMs dans leur environnement proche dans le but de réduire la dépendance de ces derniers à une éventuelle présence chinoise. Ainsi, on a constaté une intégration par le haut *via* Paris et Bruxelles qui chaperonnent les possessions françaises. Puis, une sorte de microrégionalisme par le bas *via* un projet pan océanien et *via* les institutions océaniques que sont le GMFL, le FDIP ou encore certains événements culturels comme le *Festival des Arts Mélanésiens* ou les *Jeux du Pacifique*. Par ailleurs, la politique « *Look East* » de New-Delhi et l'initiative japonaise de 2007 des « arcs de la démocratie » ont su séduire les inquiétudes américaines et australiennes. Ensemble, ils ont formé un partenariat (QUAD) : la route de la liberté. La stratégie indopacifique, les discussions du 'Quad' et le partenariat répondent à plusieurs enjeux communs aux quatre États, notamment celui de balancer l'influence chinoise. Enfin, Paris a renforcé de manière significative ses liens avec Canberra, Tokyo et New-Delhi. En effet, beaucoup d'enjeux tels que la protection de l'environnement, la sécurité et la stabilité de la région Indo-Pacifique notamment la sécurisation des voies maritimes, les échanges commerciaux, la proximité de Canberra avec les territoires français, les liens France-UE et l'innovation dans le domaine de la cyber sécurité, avaient poussé Paris à renforcer ses alliances avec ses partenaires. Dorénavant avec la montée en puissance de la Chine et l'incertitude qui en découle, les alliés ont davantage resserré les liens qui les unissaient. Cependant, malgré les efforts mis en œuvre, force est de constater certains éléments vecteurs d'incertitudes.

La politique « *America First* » du Président D. Trump ayant pour objectif de recentrer le viseur américain au niveau national et la politique du « *Deal* » très peu rassurante pour les alliés de Washington laissent entrevoir un soupçon de doutes quant à la stratégie américaine dans la

région. Celle-ci étant moyennement définie par le *leader* américain qui, s'emploie à des alliances bilatérales sur le plan économique et des alliances multilatérales sur le plan stratégique. De plus, Canberra – fidèle allié stratégique de Washington – se trouve être dans une position délicate, économiquement parlant, vis-à-vis de Pékin. En effet, la dépendance économique à laquelle fait face l'Australie, risque de compliquer un peu plus les dynamiques entre les trois États, surtout si l'animosité entre Pékin et Washington venait à prendre de l'ampleur. Enfin, l'avenir institutionnel de Nouméa – appui principal de Paris devant la Polynésie Française – joue un rôle primordial dans le devenir de la région. Effectivement, une diminution de l'influence française permettrait une ouverture formidable pour Pékin qui convoitise déjà nombres de ressources du caillou.

En somme, l'Océanie est une région très convoitée pour les nombreuses raisons que l'on a pu discuter. Tout d'abord, la présence française particulièrement *via* Nouméa, mais également *via* ses deux autres PTOMs sera un enjeu vital pour éviter une domination chinoise dans la région. Puis, le maintien du partenariat Australie-USA-Japon-Inde et son renforcement éventuel *via* une intégration française pourrait participer à asseoir le concept d'Indo-Pacifique souvent soulevé par le Président français. Enfin, la joncture des relations franco-australiennes est un pilier pour la stabilité régionale. Effectivement, Canberra ayant – d'une part, confié sa sécurité à Washington – et d'autre part, une alliance solide (FRANZ) avec Paris aurait tout intérêt à conserver ses liens avec ces deux partenaires d'importance cruciale. Une possible alliance à trois laisserait entrevoir les prémises de nouvelles dynamiques. Par ailleurs, une intégration plus poussée de Canberra dans son environnement proche diminuerait probablement sa dépendance chinoise. Bien que Pékin ait fait des prouesses quant à son développement économique, il lui faut désormais transformer sa puissance économique en influence politique. Par conséquent, le théâtre pacifique se dépeint de toutes sortes de dynamiques mouvantes à la vitesse de la mondialisation. Les concepts se renouvellent et s'entrechoquent, on parle tantôt d'Asie-Pacifique tantôt d'Indo-Pacifique, tantôt d'alliance et tantôt de partenariat, mais l'interdépendance qui nous lie sera-t-elle à la hauteur pour parler d'*Avenir Pacifique* ?

Bibliographie

- ARGOUNÈS Fabrice (2012). L'Australie : la tentation de la puissance régionale. *Pouvoirs*, No.2, p. 103-116.
- BAYEN Aurélie (2017). Discours de séduction de la Chine : un nouveau *Cargo Cult* pour la Polynésie française ?. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.
- BESSARD Rudy et MRGUDOVIC Nathalie (2015). Horizon régionaux et variations océaniques des territoires français, *Journal de la Société des Océanistes*, Vol.140, No.1, p. 4-20.
- BISLEY Nick (2014). Australia and Asia's Trilateral Dilemmas: Between Beijing and Washington ?, *Asian Survey*, Vol. 54, No. 2, University of California Press.
- BOUISSOU Julien (2017). La « route de la liberté », contre-projet de l'Inde face à la « route de la soie ». En ligne. < https://www.lemonde.fr/international/article/2017/08/09/la-route-de-la-liberte-contre-projet-de-l-inde-face-a-la-route-de-la-soie_5170391_3210.html> Consulté le 09 avril 2019.
- BROWN Peter (2012). La France vue d'Australie, une vieille histoire en mutation. *Outre-Terre*, Vol. 33-34, No. 3, p. 391-397.
- CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION SUR L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE. Les bases françaises dans l'Océan Indien, nouveau pilier de la stratégie indienne ? En ligne. <https://portail-ie.fr/analysis/1790/les-bases-francaises-dans-locean-indien-nouveau-pilier-de-la-strategie-indienne> Consulté le 02 octobre 2019.
- CHANG SEN Yu (2015). The Pacific Islands in Chinese Geo-Strategic Thinking, Guangzhou, *National Center of Oceania Studies : Sun Yat-sen University*.
- CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (2019). Nos élus. En ligne < <https://www.congres.nc/vos-elus/>> Consulté le 03 octobre 2019.
- CHOONG William (2017). Trump and the Asia-Pacific: Managing Contradictions. *Survival*, Vol. 59, No. 1, p. 181-187.
- COLIN Sébastien (2017). La politique de la Chine dans le Pacifique Sud. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.
- COULON, Guillaume (2012). L'Australie dans le siècle asiatique, *Revue internationale et stratégique*, No. 4, p. 18-27.
- COURRIER INTERNATIONAL (a). Armement. La Chine augmente son budget militaire de 7%. En ligne. <https://www.courrierinternational.com/article/armement-la-chine-augmente-son-budget-militaire-de-7> Consulté le 26 mars 2018.
- COURRIER INTERNATIONAL (b). Diplomatie. Le Premier ministre australien "humilié" par Trump. En ligne. <https://www.courrierinternational.com/article/diplomatie-le-premier-ministre-australien-humilie-par-trump> Consulté le 26 septembre 2019.
- DALPINO Catharin (2017). US Security Relations with Southeast Asia in the Trump Administration, *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International and Strategic Affairs*, Vol. 39, No. 1, pp. 3-8
- DE SWIELANDE Tanguy Struye (2014). Asie-Pacifique : Grand Strategy de réaffirmation face à la Chine. *Outre-Terre*, No. 1, p. 330-341.
- DE SWIELANDE, Tanguy Struye, HELLENDORFF, Bruno, et HONORÉ, Alexia (2015). Australie, une nouvelle stratégie de puissance moyenne, *Politique étrangère*, No. 1, p. 117-128.
- DEPARTMENT OF DEFENSE (2019). Indo-Pacific strategy report preparedness, partnerships and promoting a networked region. En ligne. <<https://media.defense.gov/2019/Jul/01/2002152311/-1/-1/1/DEPARTMENT-OF-DEFENSE-INDO-PACIFIC-STRATEGY-REPORT-2019.PDF>> Consulté le 02 octobre 2019.
- DISCOURS DE VIE PUBLIQUE.FR. Conférence de presse conjointe de MM. Emmanuel Macron, Président de la République, et Malcom Turnbull, Premier ministre australien, sur les relations franco-australiennes, à Sydney le 2 mai 2018. En ligne. < <http://discours.vie-publique.fr/notices/187001263.html>> Consulté le 28 mars 2019.

DUPUI-CASTERES Arnaud (2011). Limage de la Chine : nouvel enjeu de sa stratégie d'influence. *Revue internationale et stratégique*, No. 1, pp. 87-94.

Élysée. Discours à la communauté française à Sydney en Australie (02 mai 2018). En ligne. < <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/02/discours-a-la-communaute-francaise-a-sydney-en-australie>> Consulté le 30 avril 2019.

EUROPEAN COMMISSION. EU and Japan finalize Economic Partnership Agreement. En ligne. < <https://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1767>> Consulté le 02 octobre 2019.

FARGHEN Morgane (2016). Les prémices d'une nouvelle stratégie américaine en Asie, *Monde chinois*, No. 4, p. 17-26.

FISHER Denise (2015). Rhétorique et réalité : les collectivités françaises et leurs voisins du Pacifique Sud, *Journal de la Société des Océanistes Vol. 140, No.1*, p. 39-48.

FITH Stewart (2017). The Intensification of China's Pacific Islands Presence. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.

FRANCE DIPLOMATIE (2019a). Relation Bilatérales. En ligne. <<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/australie/relations-bilaterales/>> Consulté le 28 avril 2019.

FRANCE DIPLOMATIE (2019b). Relations bilatérales. En ligne. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/japon/relations-bilaterales/> Consulté le 02 octobre 2019.

FRANCE DIPLOMATIE (2019c). Feuille de route franco-indienne sur la cybersécurité et le numérique (22 août 2019). En ligne. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/inde/evenements/article/feuille-de-route-franco-indienne-sur-la-cybersecurite-et-le-numerique-22-08-19> Consulté le 02 octobre 2019.

GODEMENT François (1987). L'environnement stratégique et politique du Pacifique Sud, *Politique étrangère*, Vol. 52, No. 1, pp. 21-34

GOPAL Prakash (2017). Maritime Security in the Indo-Pacific: The Role of the US and its Allies. *Maritime Affairs: Journal of the National Maritime Foundation of India*, Vol. 13, No.1, pp. 27-40.

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. En marge du dialogue maritime France-Japon. En ligne. <https://gouv.nc/actualites/20-09-2019/en-marge-du-dialogue-maritime-france-japon> Consulté le 02 octobre 2019.

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE. Guide du gouvernement. En ligne. <https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/guide_du_gouvernement_0.pdf> Consulté le 20 mai 2019.

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE (2019). Les membres du 16^E gouvernement. En ligne. < <https://gouv.nc/gouvernement-et-institutions/les-membres-du-16e-gouvernement>> Consulté le 03 octobre 2019.

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE. Parc de la Mer de Corail. En ligne <https://mer-de-corail.gouv.nc/fr/presentation-du-parc/les-objectifs-du-parc-naturel-de-la-mer-de-corail> Consulté le 20 avril 2019.

GRARE Frédéric (2016). Océan Indien : le rapprochement stratégique indo-australien, *Politique étrangère*, Vol. 3, p. 145-156.

HANNAN Kate (2017). China, the Belt and Road and the Pacific : Companies, Contracts and Funding. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE (a). FANC – Forces armées françaises en Nouvelle-Calédonie. En ligne. <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Defense/FANC-Forces-Armees-de-la-Nouvelle-Caledonie> Consulté le 20 mai 2019.

HUFFER Élise (1997). Pirogues et porte-avions : les relations internationales dans le Pacifique-Sud, *Revue Tiers Monde*, Vol ; 38, No. 149, pp. 35-55.

HUXLEY Tim et SCHREER Benjamin (2017). Trump's missing Asia strategy. *Survival*, Vol. 59, No. 3, p. 81-89.

INDIA TOURISM STATISTICS (2018).
http://tourism.gov.in/sites/default/files/Other/ITS_Glance_2018_Eng_Version_for_Mail.pdf
 Consulté le 11 novembre 2019.

KEMPF Olivier (2013). L'importance stratégique du Pacifique dans le nouveau contexte mondial. En ligne. < <http://www.egeablog.net/index.php?post/2013/01/07/L%25E2%2580%2599importance-strat%25C3%25A9gique-du-Pacifique-dans-le-nouveau-contexte-mondial>> Consulté le 20 mars 2019.

LE COURRIER AUSTRALIEN (a). L'Ambassadeur de France en Australie: « Soyons fiers de ce que la France réalise ici ». En ligne. <<https://www.lecourrieraustralien.com/lambassadeur-de-france-en-australie-soyons-fiers-de-ce-que-la-france-realise-ici/>> Consulté le 28 avril 2019.

LE COURRIER AUSTRALIEN (b). Cyber-sécurité, espace, éducation, santé : plus d'une dizaine d'accords signé par E. Macron en Australie. En ligne. < <https://www.lecourrieraustralien.com/cyber-securite-espace-education-sante-plus-dune-dizaine-daccords-signes-par-e-macron-en-australie/>> Consulté le 30 avril 2019.

LE MONDE. Avant d'accueillir le G20, le premier ministre japonais entame une tournée mondiale. En ligne. https://www.lemonde.fr/international/article/2019/04/22/avant-d-accueillir-le-g20-le-premier-ministre-japonais-entame-une-tournee-mondiale_5453369_3210.html Consulté le 02 octobre 2019.

LECHEVRY Christian (2017). Les politiques américaines et françaises vis-à-vis de l'intégration régionale de leurs territoires non souverains du Pacifique. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.

LECHERVY Christian (2015). L'intégration régionale de la France dans le Pacifique océanien, une diplomatie multimodale, *Journal de la Société des Océanistes*, Vol. 140, No.1, p. 105-122.

LECHERVY Christian (2017). L'Union Européenne et l'insertion régionale des territoires français. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.

LEGIFRANCE. En ligne.
 <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&categorieLien=id>> Consulté le 20 mars 2019.

LES NOUVELLES CALEDONIENNES. La Chine souhaite implanter une base militaire permanente au Vanuatu. En ligne. < <https://www.lnc.nc/breve/la-chine-souhaite-implanter-une-base-militaire-permanente-au-vanuatu>> Consulté le 26 mars 2019.

L'EXPRESSE. "Un club", "une perte de temps": la longue histoire d'amour entre Trump et l'ONU. En ligne. < https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/un-club-une-perte-de-temps-ces-fois-ou-trump-a-critique-l-onu_1944489.html> Consulté le 12 mai 2019.

MILHIET Paco (2018). Perception du projet « Belt Road Initiative » dans les collectivités européennes, *Institut de Relations Internationales et Stratégiques*, No. 96, pp. 1-16.

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES. La France en Australie. Ambassade de France à Canberra. En ligne. <https://au.ambafrance.org/Premiere-visite-d-un-President> Consulté le 30 avril 2019.

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES (2018). La France en Australie. Consulat Général de France à Sydney. En ligne. <https://au.ambafrance.org/La-communaute-francaise-en-Australie> Consulté le 30 avril 2019.

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES (2019). La France au Japon. Ambassade de France à Tokyo. En ligne. < <https://jp.ambafrance.org/A-Tokyo-rencontre-avec-le-Premier-ministre-Shinzo-Abe>> Consulté le 02 octobre 2019.

MINISTERE DES ARMEES (2018). Accord militaire Inde-France dans l'océan Indien : vers un partenariat stratégique renforcé ? En ligne. <

https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/2777/infoveilles_49.pdf> Consulté le 02 octobre 2019.

MINISTERE DES ARMEES (2016). Les forces armées en Nouvelle-Calédonie. En ligne. <https://www.defense.gouv.fr/operations/prepositionnees/forces-de-souverainete/nouvelle-caledonie/dossier/les-forces-armees-en-nouvelle-caledonie> Consulté le 20 mai 2019.

MOHAMED-GAILLARD Sarah (2012). Les enjeux internationaux en Océanie : contexte historique et perspectives historiographiques, *Journal de la Société des Océanistes*, No. 135, p. 177-184.

MRGUDOVIC Nathalie (2003). Nouvelle-Calédonie ou Kanaky : perceptions régionales du « Caillou », *Journal de la Société des Océanistes*, Vol. 117, No. 2, pp. 281-297.

NIQUET Valérie, FACON Isabelle, HAUTECOUVERTURE Benjamin, BOISSEAU DU ROCHER Sophie, BOQUÉRAT Gilles, HÉBRARD Patrick (2017). Évolution des équilibres en zone Asie-Pacifique : quelles conséquences pour nos intérêts, quelles réponses et quels partenaires privilégier ?, *Fondation pour la recherche stratégique, Rapport No. 9*, p. 1-126.

OCDE (2019). Distribution de l'APD nette (indicateur). En ligne. <https://data.oecd.org/fr/oda/distribution-de-l-apd-nette.htm> Consulté le 12 mai 2019.

OCDE L'Observateur. L'économie Australienne. En ligne. < http://observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/3742/L_92_E9conomie_australienne.html>

Consulté le 17 mai 2019.

OCDE (2008). Panorama de l'aide au développement 2007 Statistiques par région : Statistiques par région. En ligne.

https://books.google.be/books?id=XOjVAgAAQBAJ&pg=PA140&lpg=PA140&dq=part+d%27aide+au+développement+US+en+océanie&source=bl&ots=ZBGmmRnrxo&sig=ACfU3U3EuK1n4mJV0tauz8ITpCu_h0_zzg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjtopLEkpTiAhVEJVAKHfpMCBoQ6AEwBXoECBQQAQ#v=onepage&q=part%20d'aide%20au%20développement%20US%20en%20océanie&f=false Consulté le 12 mai 2019.

PALE Sofia (2016). Les premières bases militaires chinoises à l'étranger : où s'installeront-elles ?, *New Eastern Outlook*.

PANDA Ankit (2017). Comment on "India–Japan US Malabar 2017 Naval Exercises Kick off with Anti-Submarine Warfare in Focus", *The Diplomat*. En ligne. <https://thediplomat.com/2017/07/india-japan-us-malabar-2017-naval-exercises-kick-off-with-anti-submarinewarfare-in-focus/> Consulté le 12 avril 2019.

PANDA Jagannath (2017). The Asia-Africa Growth Corridor: An India-Japan Arch in the Making. *Focus Asia: Perspective & Analysis*, No. 21.

PASTOREL Jean-Paul (2017). Les enjeux de la zone économique exclusive en Océanie. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.

PERWITA, Banyu et SUKMA, Isti Marta (2018). THE IMPLEMENTATION OF AUSTRALIA'S MARITIME DEFENSE STRATEGY IN RESPONSE TO CHINA'S MILITARY MODERNIZATION IN THE INDO-PACIFIC REGION (2013-2016), *Jurnal Asia Pacific Studies*, Vol. 2, No. 1, p. 86-106.

REGNAULT Jean-Marc (2017). Forme et méforme de la présence française en Océanie. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.

ROLLAND Nadège (2005). La nouvelle Route de la soie. Les ambitions chinoises en Eurasie, *Politique étrangère*, Vol. 80, No. 3, pp. 135-146.

ROY-CHAUDHURY, Rahul et DE ESTRADA Kate Sullivan (2018). India, the Indo-Pacific and the Quad. *Survival*, Vol. 60, No. 3, p. 181-194.

SAINT-MEZARD Isabelle (2012). L'Inde en Asie de l'Est: engagement sous réserve ?, *Politique étrangère*, Vol. 77, No. 2, pp. 359-371.

SAUTED Éric (2013). La Chine dans le Pacifique Sud : tropisme, défiance et normalisation. *Hermès, La Revue*, Vol.65, No.1, pp. 68-71.

SCOTT David (2013). Australia's embrace of the 'Indo-Pacific': new term, new region, new strategy ?, *International Relations of the Asia-Pacific Volume 13*, pp. 425–448.

SEA AROUND US. En ligne. <http://www.searoundus.org/data/#/eez> Consulté le 26 mars 2019.

Sénat. Accord de libre-échange entre l'UE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En ligne. <https://www.senat.fr/les_actus_en_detail/article/accord-de-libre-echange-entre-lue-laustralie-et-la-nouvelle-zelande.html> Consulté le 30 avril 2019.

SUZUKI Yoshikatsu (2016). Japon-USA-Australie-Inde : une stratégie de sécurité « en diamant ». En ligne. < <https://www.nippon.com/fr/column/g00339/>> Consulté le 10 avril 2019.

TILLERSON Rex (2017). Defining our relationship with India for the next century, October 18. En ligne. <https://www.csis.org/analysis/defining-our-relationship-india-next-century-address-ussecretary-state-rex-tillerson> Consulté le 11 avril 2019.

TOW William T (2017). Trump and strategic change in Asia. *Strategic Insights*.

TOWNSHEND Ashley (2017). America first: US Asia policy under President Trump, *United States Studies Centre at the University of Sydney*, p. 11-13.

TRAN Wilfrid (2017). La ZEE française de la Polynésie a-t-elle un intérêt stratégique ? Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.

UNIVERSITE DE SHERBROOKE. *Perspective Monde*. En ligne.

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEchangesPays?codePays=AUS> Consulté le 17 mai 2019.

VANDENDYCK Bastien (2018). Le développement de l'influence chinoise dans le pacifique océanien, *Institut de Relations Internationales et Stratégiques*, No. 61, pp. 1-29.

WILLIAME Roger (2017). De la Terre jaune à l'Océan. Une transition historique de la stratégie. Dans Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault et François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géographique et sociétés* (pp. 634). Paris : CNRS Éditions.

WHITE HOUSE. Remarks by President Trump at APEC CEO Summit, Da Nang, Vietnam. En ligne. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/remarks-president-trump-apec-ceo-summit-da-nang-vietnam/> Consulté le 10 mai 2019.

YOSHIMATSU Hidetaka (2018). The Indo-Pacific in Japan's strategy towards India, *Contemporary Politics*, pp. 1-19.

YU Lei (2016). China–Australia strategic partnership in the context of China's grand peripheral diplomacy, *Cambridge Review of International Affairs*, Vol. 29, No. 2, p. 740-760.



Les recherches du CECRI sont menées au sein de l'Institut de science politique Louvain-Europe (ISPOLE) de l'Université catholique de Louvain. Elles portent sur la géopolitique, la politique étrangère et l'étude des modes de prévention ou de résolution des crises et des conflits.

L'analyse des éléments déclencheurs des conflits et des instruments de leur gestion - sanctions et incitants économiques comme moyens de politique étrangère; crises et interventions humanitaires; rôle de la mémoire dans un processus de réconciliation, par exemple - est combinée à l'étude empirique de différends internationaux et de processus de paix spécifiques.